



LES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 mai 2013

LES DÉLIBÉRATIONS PEUVENT ÊTRE CONSULTÉES, EN MAIRIE, AUPRÈS DE L'ACCUEIL

Affichées en mairie le - 3 JUIN 2013

ADOPTION DU PROCES-VERBAL

Le Conseil a adopté à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 28 mars 2013.

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

En application de la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme territoriale, modifiée par la loi n° 2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires et les délibérations des conseils municipaux à la majorité qualifiée sur la fixation et la répartition du nombre de sièges devant être prises au plus tard le 31 août 2013, le Conseil a approuvé à l'unanimité l'accord local concernant la fixation du nombre de conseillers communautaires et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire tel que présenté dans le tableau ci-dessous :

Communes	Population *	% population	Nombre de délégués (proposition d'accord local)
Cergy	56 988	29,18%	17
Pontoise	29 548	15,13%	9
Saint-Ouen l'Aumône	23 608	12,09%	7
Eragny-sur-Oise	16 886	8,65%	5
Jouy-le-Moutier	16 589	8,49%	5
Osny	16 236	8,31%	5
Vauréal	16 180	8,28%	5
Courdimanche	6 495	3,33%	2
Menucourt	5 287	2,71%	2
Maurecourt	4 302	2,20%	2
Neuville-sur-Oise	2 014	1,03%	1
Boisemont	747	0,38%	1
Puiseux-Pontoise	433	0,22%	1
Nombre total	195 313		62

*sur la base de la population municipale et non totale art.l.5211-6-1 IV.

PROJET SOCIAL 2013-2017 DE LA MAISON DE QUARTIER DE CHENNEVIERES

Le Conseil a approuvé à l'unanimité le bilan du projet social 2010-2013 de la maison de quartier de Chennevières, les orientations de ce projet social pour la période 2013-2017 ainsi que les orientations du projet d'animation collective. Il a autorisé le Maire ou son représentant à solliciter les agréments pour la période 2013-2017 du projet social et de l'animation collective famille à la Caisse d'Allocations Familiales.

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION SAUVEGARDE DE L'ENFANCE ET DE L'ADOLESCENCE DU VAL D'OISE, DANS LE CADRE DU CHANTIER D'INSERTION « VELOSERVICES » POUR LA PROMOTION DU VELO SUR LE TERRITOIRE DE L'AGGLOMERATION DE CERGY-PONTOISE

Dans le cadre de la mise en place d'un chantier d'insertion intitulé « Véloservices », le Conseil a approuvé à l'unanimité la convention de partenariat à conclure entre la Ville et l'association Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence du Val d'Oise. Il a autorisé le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que le versement à ladite association d'une subvention pour un montant de 2.000 euros.

SUBVENTION SUR PROJET A L'ASSOCIATION MIX UP

Le Conseil a accordé à l'unanimité une subvention de 1 400 euros à l'association Mix Up, pour l'intérêt communal de l'organisation de deux manifestations ayant pour objet des événements à la fois sportifs, culturels et humanitaires pour promouvoir la solidarité, la lutte contre les discriminations et l'accès au sport des jeunes et des handicapés.

OUVERTURE DU LOCAL DES DOCUMENTS D'ARCHIVES COMMUNALES DU GRAND CENTRE : ORGANISATION DU FONCTIONNEMENT DU SERVICE ET REGLEMENT DE LA SALLE DE LECTURE

En vue de l'ouverture au public le 19 juin 2013 du local des archives sis 12 rue Maurice Dampierre, le Conseil a approuvé à l'unanimité le règlement intérieur portant sur les conditions d'accueil du public et de consultation des documents d'archives.

CESSION DE LA PARCELLE SITUEE RUE JEAN-LOUIS LINQUETTE (BI N°341) AU PROMOTEUR NACARAT – PROGRAMME DE LOGEMENTS EN ACCESSION

Dans le cadre de la réalisation du programme immobilier destiné à recevoir 220 logements sur les emprises de l'ancienne carrosserie QUENTIN sises rue Jean-Louis Linquette, le Conseil a approuvé à l'unanimité la cession de la parcelle communale cadastrée section BI n°341 d'une contenance de 293 m² à la société NACARAT et a autorisé le Maire ou son représentant à signer la promesse de vente et l'acte de cession correspondant.

COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE

Le Conseil a pris acte des décisions prises par le Maire au titre des articles L. 2122-22-2°, 4°, 5°, 7°, 10°, 11° du Code Général des Collectivités Territoriales.

QUARTIER DU CLOS DU ROI – AMENAGEMENT DU PARC DE LA HAUTE AUMONE

Le Conseil a approuvé à l'unanimité le programme des travaux liés à la gestion du boisement et à la création de circulations piétonnes et d'espaces dédiés à des activités dans le parc de la Haute Aumône ainsi que le plan de financement prévisionnel. Il a autorisé également le Maire ou son représentant à solliciter une subvention d'un montant de 237 000 euros auprès de la Région.

CLOTURE DE LA ZAC DU CHATEAU D'EPLUCHES

Dans le cadre de la réalisation de la ZAC du Château d'Epluches par l'Agence Foncière et Technique de la Région Parisienne (AFTRP), l'ensemble des constructions et des aménagements étant désormais réalisés, le Conseil a autorisé à l'unanimité l'A.F.T.R.P. à clôturer la ZAC du Château d'Epluches.

PROJETS DE LA COMMUNE NECESSITANT LE DEPOT D'UNE DEMANDE D'AUTORISATION AU TITRE DU CODE DE L'URBANISME

Le Conseil a autorisé à l'unanimité le Maire à déposer les autorisations d'urbanisme correspondant aux travaux de réaménagement des espaces extérieurs publics de la résidence du Parc le Nôtre (permis d'aménager), du centre de Loisirs Eiffel (permis de construire), du réaménagement de l'entrée du bâtiment du Centre Technique Municipal (déclaration préalable), du remplacement des clôtures du stade Roger Couderc et du golf (déclarations préalables) et de l'aménagement de l'aire d'accueil familial à la boyauterie.

CREATION ET TRANSFORMATION DES EMPLOIS

A compter du 1^{er} juillet 2013, le Conseil a autorisé à l'unanimité, d'une part, la suppression d'un poste à temps complet d'Adjoint technique de 2^{ème} classe et la création concomitante d'un poste à temps complet d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe et d'autre part, la création à compter du 1^{er} juin 2013 d'un poste à temps complet d'Animateur et un poste à temps complet d'Adjoint administratif de 2^{ème} classe.

CONVENTION ET ACTIONS PRESENTEES DANS LE CADRE DU DISPOSITIF « ANIMATION SOCIALE DES QUARTIERS » DU CONSEIL REGIONAL

Dans le cadre du financement par le Conseil Régional d'Ile de France des actions s'inscrivant dans le dispositif « Animation sociale des quartiers », le Conseil a autorisé à l'unanimité le Maire ou son représentant à solliciter une subvention de 8 460 euros auprès du Conseil Régional et a décidé d'attribuer la totalité de cette dotation à l'action « Clubs Coup de pouce lecture- écriture ».

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION NATIONALE DES MEMBRES DE L'ORDRE DU MERITE DU VAL D'OISE (ANMOM)

Le Conseil a décidé d'accorder à l'unanimité une subvention exceptionnelle d'un montant de 200 euros à l'Association Nationale des Membres de l'Ordre du Mérite.

MINI SEJOURS VILLE, VIE, VACANCES (VVV) 2013

Dans le cadre des projets Ville, Vie, Vacances, prioritairement destinés aux jeunes de 11 à 18 ans les plus en difficultés, issus des quartiers du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, et qui n'ont pas la possibilité de partir en vacances, le Conseil a approuvé à l'unanimité le projet 2013 ainsi que son budget prévisionnel. Il a autorisé le Maire ou son représentant à solliciter une subvention de 4 500 euros auprès de l'Etat et a fixé les tarifs d'inscription de la manière suivante :

PERIODE	TRANCHE D'AGE	SEJOUR	TARIF/ PERSONNE
15 au 20 juillet	15-17 ans	Sports et culture en Charente Les Mathes - La Palmyre (17)	100 euros
27 juillet au 2 août	11-14 ans	Séjour Provence capitale européenne de la culture à Marignane (13)	80 euros
12 au 17 août	13-16 ans	Culture et sport à la découverte de la Normandie à Merville Franceville (14)	100 euros

REMISE EXCEPTIONNELLE SUR LES TARIFS DE LOCATION DE LA MAISON DE QUARTIER D'EPLUCHES

Le Conseil a approuvé à l'unanimité la remise exceptionnelle de 20% sur les tarifs de location de la Maison de Quartier d'Epluches en vigueur depuis le 1^{er} septembre 2012 et dit que cette remise sera appliquée à compter du 05 mai 2013.

REGULARISATION D'UNE EMPRISE D'ALIGNEMENT DE PROPRIETE SITUEE CHEMIN DE L'AQUEDUC

Le Conseil a décidé à l'unanimité l'acquisition d'une emprise d'environ 70 m² (BN n°185) située Chemin de l'Aqueduc auprès des consorts CORNIER. Il a approuvé le classement dans le domaine public communal de cette emprise et a autorisé le Maire ou son représentant à signer l'acte d'acquisition y afférent.

RETROCESSION VOIRIE ZAC DU CHATEAU D'EPLUCHES PAR L'A.F.R.T.P. A LA COMMUNE

Le Conseil a décidé à l'unanimité d'approuver l'acquisition par la commune à l'euro symbolique de la parcelle cadastrée section BA n°207 située rue Colette auprès de l'A.F.T.R.P et son classement dans le domaine public communal. Il a autorisé le Maire ou son représentant à signer l'acte d'acquisition y afférent.

CESSION DE LA PROPRIETE BATIE CADASTREE SECTION BI N° 385 SITUEE 26 RUE ARMAND LECOMTE A LA SCI ILE-DE-FRANCE PROMOGIM DESTINEE A RECEVOIR UN PROGRAMME DE LOGEMENTS EN ACCESSION

Dans le cadre de la réalisation du programme immobilier destiné à recevoir une trentaine de logements neufs en accession pour une SHON de 1 615 m², devant être implanté à la place du bâtiment communal du foyer-restaurant pour personnes âgées situé 26 rue Armand Lecomte, le Conseil a autorisé à l'unanimité le déclassement du domaine public de la parcelle BI n°385 (1775m²) et a autorisé le Maire ou son représentant à signer l'acte de cession correspondant avec la S.C.I. Ile-de-France du groupe PROMOGIM.

VENTE DE DEUX APPARTEMENTS SITUES 3 ET 5 RUE LE NOTRE ET APPROBATION DU REGLEMENT DE COPROPRIETE

Le Conseil a décidé à l'unanimité de déclasser du domaine public communal les logements de fonction situés 3 et 5 rue le Nôtre, d'autoriser la cession de deux appartements et a autorisé le Maire ou son représentant à signer le règlement de copropriété, l'acte de constitution des servitudes ainsi que les actes de vente notariés à intervenir.

DESAFFECTATION D'UNE EMPRISE FONCIERE DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION BM N° 1 SITUEE CHEMIN DES BETHUNES DESTINEE A RECEVOIR UN PROGRAMME DE CONSTRUCTION

Dans le cadre de la réalisation d'un programme de construction devant être implanté sur une partie du terrain communal (BM n°1) d'une superficie totale de 22 386 m², situé en bordure du Chemin des Béthunes dans le quartier des Bourseaux à Saint-Ouen l'Aumône, le Conseil a décidé à l'unanimité de céder au groupe ARCADE une emprise foncière d'une superficie d'environ 7 150 m² et a autorisé la désaffectation de cette emprise en tant que terrain à usage sportif.

CONVENTION AVEC LA CACP RELATIVE AUX TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DE L'ECLAIRAGE PUBLIC DANS LE CADRE DE L'OPERATION DE REQUALIFICATION DE LA RUE DU CHEMIN VERT

Dans le but d'une amélioration du cadre de vie des usagers, le Conseil a approuvé à l'unanimité les termes de la convention à conclure entre la CACP et la commune portant sur la maîtrise d'ouvrage désignée pour les travaux de requalification de la rue du Chemin Vert. Il a autorisé le Maire ou son représentant à signer cette convention.

FONDS DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS MAJEURS – DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE COMPLEMENT DES CARRIERES DE LA RUE DE LIESSE

Le Conseil a approuvé à l'unanimité le projet de comblement des carrières de la rue de Liesse ainsi que le montant prévisionnel des travaux évalué à 755 000 € HT. Il a autorisé le Maire ou son représentant à solliciter une subvention à hauteur de 40 % du montant des travaux dans le cadre des Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (Fonds Barnier) ;

AIDE AUX TRAVAUX DE GROSSE MAINTENANCE DES ESPACES EXTERIEURS DES COPROPRIETES OU ASL – APPROBATION DU PROGRAMME 2013

Le Conseil a approuvé à l'unanimité le programme prévisionnel 2013 d'aide aux travaux de grosse maintenance des espaces extérieurs des copropriétés ou ASL. Pour l'année 2013, le montant prévisionnel de la subvention de la commune s'élèvera à 52 104 € TTC. Le programme prévisionnel 2013 concerne particulièrement les opérations du Hameau des Bourseaux, du Hameau du Golf et du Hameau de la Grange. Le Conseil a autorisé le Maire ou son représentant à signer les actes afférents.

REVISION D'UN DISPOSITIF D'AIDE DU CONSEIL GENERAL - MISE A DISPOSITION D'EQUIPEMENTS SPORTIFS COUVERTS AUX COLLEGES

Dans le cadre de la révision par le Conseil Général du dispositif d'aide aux communes relatif à la mise à disposition d'équipements sportifs couverts aux collèges, le Conseil a approuvé à l'unanimité les termes de la convention à conclure entre la commune et le Conseil Général du Val d'Oise. Il a autorisé le Maire ou son représentant à signer l'acte afférent.

RESTAURATION ET NUMERISATION D'ARCHIVES

Le Conseil a approuvé à l'unanimité le programme de restauration et de numérisation d'archives pour l'année 2013 s'élevant à un montant de 7 824,39 € TTC et a autorisé le Maire ou son représentant à solliciter une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile-de-France.

REVALORISATION DU TARIF DE CAUTION DES TELECOMMANDES ACTIONNANT LES BARRIERES (RUELLE DARRAS, RUE DES ECOLES ET ACCES CHATEAU DU PARC / CMPP)

Le Conseil a approuvé à l'unanimité la revalorisation du tarif de caution pour la mise à disposition de télécommandes des bornes escamotables de la ruelle Darras et la rue des Ecoles et fixé le montant de la caution à 50 euros. Il a approuvé à l'unanimité le principe du dépôt de caution en contrepartie de la mise à disposition de télécommandes des bornes escamotables pour l'accès au Château du Parc- CMPP et a fixé le montant de la caution à 50 euros.

APPELS A PROJETS POUR UNE DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE AUX LIEUX DE DIFFUSION A RAYONNEMENT LOCAL DE SPECTACLE VIVANT

Dans le cadre de l'appel à projets aux lieux de diffusion de spectacle vivant à rayonnement local, le Conseil a autorisé à l'unanimité le Maire ou son représentant à solliciter auprès du Conseil Général du Val d'Oise une subvention de 16 000 euros, soit 8 000 euros pour le projet « Développement des musiques actuelles » et 8 000 euros pour le projet « développement de l'esprit critique en direction des publics par une expression orale et/ou écrite ».

**DEMANDE DE RENOUELEMENT D'ADHESION POUR L'ANNEE 2013 AU
COMITE DEPARTEMENTAL D'EDUCATION POUR LA SANTE DU VAL D'OISE
(CODES)**

Le Conseil a décidé d'accorder à l'unanimité une subvention d'un montant de 1 194,45 € au CODES du Val d'Oise.

Prochain conseil municipal le jeudi 4 juillet 2013 à 20h45 à l'Hôtel de Ville.



Pour le Maire absent,
Le Premier-Maire- adjoint

Andrée SALGUES